

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2865

10 octobre 2014

### SOMMAIRE

Accipiter EM .....	137478	LUXIMMO Zwölfte Beteiligungsgesellschaft AG .....	137484
Actavis Acquisition 2 S.à r.l. ....	137481	Massinvest S.A. ....	137474
Actavis International Holding S.à r.l. ....	137483	Matro S.A. ....	137475
Actor General Partner S.à r.l. ....	137483	Megbalm S.A. ....	137475
Adapto Green Luxembourg S.à r.l. ....	137482	Menuiserie-Toiture-2000 .....	137476
Adcl Luxembourg S.à r.l. ....	137497	Methis Consulting S.A. ....	137477
Airtime Projects .....	137484	Micog S.A. ....	137477
Akuo Energy Solutions .....	137481	ML Invest S.à r.l. ....	137504
Alison Midco S.à r.l. ....	137481	MyGoodness Holding S.A. ....	137520
A.L.L. Management S.A. ....	137479	Neptune International Investment Funds (SICAV) .....	137474
Allnex S.à r.l. ....	137479	Netrade .....	137474
Altor 2003 S.à r.l. ....	137483	niuVitis-Estate S.à r.l. ....	137480
Altor MM Holding S.à r.l. ....	137479	Non Solo Birra, Nët Nëmme Béier, S.à r.l. ....	137520
Amati Holding S.A. ....	137480	Olamobile S.à r.l. ....	137475
Anthemis Group S.A. ....	137500	Partners Group Direct Investments 2009 S.C.A., SICAR .....	137476
Argon Corporate S.à r.l. ....	137480	Partners Group European Mezzanine 2008 S.C.A., SICAR .....	137485
A & T GP S.à r.l. ....	137490	Partners Group Global Value 2008 S.C.A., SICAR .....	137475
Barclays Bedivere Investments S.à r.l. ..	137485	Patrimoine Consult .....	137503
Bergon S.A. ....	137487	Planète Délices S.à r.l. ....	137503
Brunswick Real Estate S.à r.l. ....	137504	Play Holdings 2 S.à r.l. ....	137478
fairdent S.A. ....	137484	Poseidon Investment A S.à r.l. ....	137477
HTF US Life 2 S.à r.l. ....	137476	Poseidon Investment B S.à r.l. ....	137478
L2 B .....	137504	Prairie Private S.A. SPF .....	137477
Lebaras Holding S.à r.l. ....	137485	Responsible Technology S.A. ....	137486
Lineas S.A. ....	137474	Staredition Holding S.à r.l. ....	137475
LogAxes Investment Properties S.à r.l. ..	137474	Xilco Holding S.à r.l. ....	137482
Lubega S.à r.l. ....	137475	Zafini Holding .....	137482
LUXIMMO Zehnte Beteiligungsgesellschaft AG .....	137476		
LUXIMMO Zwölfte Beteiligungsgesellschaft AG .....	137484		
LUXIMMO Zwölfte Beteiligungsgesellschaft AG .....	137478		

**LogAxes Investment Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 249.900,00.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 126.265.

Le bilan au 31 Décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 Août 2014.

Référence de publication: 2014128769/10.

(140145604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

---

**Lineas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2715 Luxembourg, 2, rue Walram.

R.C.S. Luxembourg B 84.269.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014128779/10.

(140145458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

---

**Neptune International Investment Funds (SICAV), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.929.

Les comptes annuels du 1<sup>er</sup> janvier au 21 octobre 2013 (avant fusion) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Août 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014128834/11.

(140145347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

---

**Netrade, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 158.864.

Les comptes annuels au 31-12-2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la gérance*

Signature

Référence de publication: 2014128836/11.

(140146039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

---

**Massinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 180.078.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2014.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2014128813/12.

(140145791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

---

**Matro S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.  
R.C.S. Luxembourg B 128.541.

Par la présente, je tiens à vous faire part de ma décision de démissionner avec effet immédiat, de mon mandat d'Administrateur de la Société MATRO S.A. RCS B 128541.

Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Mikhail KISELEV.

Référence de publication: 2014128815/10.

(140146076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

---

**Megbalm S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 166.368.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014128819/10.

(140145890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

---

**Olamobile S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Staredition Holding S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 665.300,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 161.158.

- Le siège social est transféré du 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg au 2-4 rue Eugène Ruppert, bâtiment Vertigo-Polaris, L-2453 Luxembourg en date du 17 juillet 2014.

OLAMOBILE SARL (Anciennement STAREDITION HOLDING SARL)

Référence de publication: 2014128845/11.

(140145848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

---

**Partners Group Global Value 2008 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 138.053.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2014.

Référence de publication: 2014128855/11.

(140145680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

---

**Lubega S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 345.500,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 175.161.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12.08.2014.

Pour LUBEGA S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2014128785/12.

(140145508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

---

**LUXIMMO Zehnte Beteiligungsgesellschaft AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 82.536.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128791/9.

(140145631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

---

**Menuiserie-Toiture-2000, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 31A, route de Wilwerdange.

R.C.S. Luxembourg B 108.801.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014128820/10.

(140145862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

---

**Partners Group Direct Investments 2009 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 142.451.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre vom 27. Juni 2014*

Am 27. Juni 2014 kamen am Gesellschaftssitz die Aktionäre obiger Gesellschaft zusammen.

Nach Feststellung der Rechtsgültigkeit, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Das Mandat des Wirtschaftsprüfers PricewaterhouseCoopers Société coopérative (vormals PricewaterhouseCoopers S.à r.l.) wird um ein Jahr und damit bis zum Ablauf der im Jahr 2015 stattfindenden ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre verlängert.

Luxemburg, den 23. Juli 2014.

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2014128850/17.

(140145734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

---

**HTF US Life 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 30.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 169.489.

**EXTRAIT**

Il résulte des décisions écrites prises par les associés de la Société du 30 juillet 2014 que:

- Les démissions de Monsieur Benoît BAUDUIN, Monsieur Philippe SALPETIER et Monsieur Patrick MOINET, gérants de la Société, ont été acceptées avec effet immédiat;

- La personne suivante a été nommée en tant que gérant unique de la Société, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée:

\* Monsieur Mark NIU, né le 25 février 1972 à Californie, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 20, Pacifica Suite 1000, Irvine, CA92618 Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2014.

Référence de publication: 2014130686/18.

(140148495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

---

**Methis Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 136.064.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014128821/10.

(140145802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

**Micog S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7391 Blaschette, 9, rue de Fischbach.  
R.C.S. Luxembourg B 177.095.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

12, RUE DE BITBOURG L-1273 Luxembourg

Référence de publication: 2014128822/10.

(140145875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

**Prairie Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 159.460.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2014.

*Pour: PRAIRIE PRIVATE S.A. SPF*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014128897/14.

(140145309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

**Poseidon Investment A S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 100.710.

**EXTRAIT**

Par résolutions prises en date du 4 août 2014, l'associé unique de la Société a décidé:

- d'accepter la démission de M. Robert Konigsberg, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, de son poste de gérant de la Société avec effet immédiat; et

- de nommer M. Matthew Lo Russo, directeur, né le 27 janvier 1968 à Stamford, Connecticut, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au Lansdowne House, 57 Berkeley Square, W1J 6ER Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est, au 4 août 2014, constitué de:

- M. Matthew Lo Russo

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2014.

Référence de publication: 2014128865/20.

(140145567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

**LUXIMMO Zwölfte Beteiligungsgesellschaft AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 82.538.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128792/9.

(140145624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

---

**Play Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 183.803.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 23 janvier 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 24 février 2014.

Référence de publication: 2014128860/11.

(140145694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

---

**Accipiter EM, Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 112.995.

Il résulte des décisions des actionnaires de la Société prises en date du 14 février 2014 (l'«Assemblée») que le mandat d'administrateur de Monsieur Stéphane Weyders a été reconduit jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir en 2019.

L'Assemblée a décidé de reconduite le mandat de commissaire aux comptes de la société Révisora S.A. jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Accipiter EM S.A.*

Référence de publication: 2014129088/14.

(140146388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

---

**Poseidon Investment B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 100.711.

**EXTRAIT**

Par résolutions prises en date du 4 août 2014, l'associé unique de la Société a décidé:

- d'accepter la démission de M. Robert Konigsberg, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, de son poste de gérant de la Société avec effet immédiat; et

- de nommer M. Matthew Lo Russo, directeur, né le 27 janvier 1968 à Stamford, Connecticut, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au Lansdowne House, 57 Berkeley Square, W1J 6ER Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est, au 4 août 2014, constitué de:

- M. Matthew Lo Russo

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2014.

Référence de publication: 2014128866/20.

(140145566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

---

**Allnex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 173.541.

## EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 13 août 2014 de nommer en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée illimitée, Monsieur Rich ALEXANDER, né le 31 août 1955 à Illinois, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 1294, White Oak Court, North Huntingdon, 15642, Pennsylvania, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2014.

Référence de publication: 2014129110/14.

(140147051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

**A.L.L. Management S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 126.068.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juillet 2014**Résolution n° 1*

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide que la société sera engagée par la seule signature de l'administrateur-délégué actuellement en fonction, Monsieur Youcef DERGUIANI, né le 09 août 1974 à Hayange (France) et demeurant à F-57290 Fameck, 16, rue François de Wendel.

Esch-sur-Alzette, le 30 juillet 2014.

Pour extrait sincère et conforme à l'original

Fiduciaire C.G.S.

Référence de publication: 2014129087/15.

(140146468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

**Altor MM Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: SEK 190.125,00.**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 145.368.

*Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la société Altor MM Holding S.à r.l. (la «société») du 11 Août 2014*

1. Acceptation de la résignation de Edward Moore, né le 17 mai 1968 à Guildford, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 11-15, Seaton Place, JE4 0QH, St Helier, Jersey, Channel Islands, en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet le 6 août 2014.

2. Acceptation de la résignation de Alexander James Bermingham, né le 19 décembre 1972 à Sheffield, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet le 6 août 2014.

3. Acceptation de la nomination de James Bermingham, né le 19 décembre 1972 à Sheffield, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet le 7 août 2014.

4. Acceptation de la nomination de James Lees, né le 31 janvier 1978 à Belfast, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet le 7 août 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014129112/25.

(140146828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

**niuVitis-Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 26, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 175.028.

Les comptes annuels du 01/02/2013 au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014129086/10.

(140146916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

---

**Argon Corporate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 120.442.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 30 juillet 2014 que le siège social de la Société a été transféré du 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg avec l'effet au 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Luxembourg, le 13 août 2014.

*Pour la Société*

*Le mandataire*

Référence de publication: 2014129149/15.

(140147079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

---

**Amati Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 95.038.

*Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 17 juillet 2014*

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 13 août 2014*

Madame Tessy LANG, administrateur de sociétés, née le 24 juin 1969 in Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été renommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.

Monsieur Frank PLETSCHE, administrateur de sociétés, né le 15 juillet 1974 à Trèves (Allemagne), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été renommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.

Monsieur Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né le 13 décembre 1961 à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été renommé comme administrateur et président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.

La société à responsabilité limitée, COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B58545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été renouvelée dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Monsieur Gérard BIRCHEN, Madame Tessy LANG et Monsieur Frank PLETSCHE, administrateurs, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2014.

Luxembourg, le 13 août 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

*Pour AMATI HOLDING S.A.*

*Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.*

Référence de publication: 2014129142/29.

(140146240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

---



**Akuo Energy Solutions, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 169.240.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2014.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2014129091/12.

(140146696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

**Actavis Acquisition 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 172.475.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Octobre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 Août 2014.

Actavis Acquisition 2 S.à r.l.

Patrick L.C. van Denzen

Gérant B

Référence de publication: 2014129875/14.

(140147295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

**Alison Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 185.583.

**EXTRAIT**

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 25 juin 2014 et avec effet immédiat, ont décidé:

1 d'accepter la démission de Monsieur Lars Frankfelt en tant que gérant de catégorie A de la Société,

2 d'abolir la classification en catégorie B des gérants actuellement en fonction

3 de nommer

- Monsieur Thomas Sonnenberg, demeurant professionnellement 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une période indéfinie

- Monsieur Antonis Tzanetis, demeurant professionnellement 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une période indéfinie

- Monsieur Mats Eklund, demeurant au 13 Farm Place, Londres W8 7SX, Royaume-Uni en tant que gérant de la Société pour une période indéfinie.

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé sans classification en tant que gérants de catégorie A ou de catégorie B de la manière suivante:

Monsieur Michiel Kramer; gérant

Monsieur Heiko Dimmerling; gérant

Monsieur Thomas Sonnenberg; gérant

Monsieur Antonis Tzanetis; gérant

Monsieur Mats Eklund; gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Alison Midco S.à r.l.*

Référence de publication: 2014129092/28.

(140146366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

**Adapto Green Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.  
R.C.S. Luxembourg B 162.015.

Suite à une décision de l'actionnaire unique, il est à noter que monsieur Michael Guldstrand, né le 26 avril 1965 à Kalmar, Suède et résidant professionnellement au 4, Oxtorgsgatan, SE-11157 Stockholm - Suède, a été nommé Gérant de la société avec effet au 20 Juin 2014 pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 14 août 2014.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014129880/13.

(140147657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

---

**Zafini Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.  
R.C.S. Luxembourg B 114.674.

*Auszug aus der Gesellschafterversammlung vom 4. Januar 2013:*

TOP Audit S.A. (anciennement Abax Audit), R.C.S. Luxembourg B 142867, tritt als Prüfungskommissar zurück.

Compliance & Control, 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 172 482 wird mit Wirkung zum 21. Dezember 2012 als neuer Prüfungskommissar ernannt.

Das Mandat des neuen Prüfungskommissars endet mit der Gesellschafter-Versammlung welche im Jahre 2016 stattfinden wird.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 7. August 2014.

*Pour la société*

Référence de publication: 2014129856/16.

(140146991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

---

**Xilco Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: DKK 5.400.000,00.**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 147.146.

*Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la société Xilco Holding S.à r.l. (la «société») du 11 Août 2014*

1. Acceptation de la résignation de Edward Moore, né le 17 mai 1968 à Guildford, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 11-15, Seaton Place, JE4 0QH, St Helier, Jersey, Channel Islands, en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet le 6 août 2014.

2. Acceptation de la résignation de Alexander James Bermingham, né le 19 décembre 1972 à Sheffield, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet le 6 août 2014.

3. Acceptation de la nomination de James Bermingham, né le 19 décembre 1972 à Sheffield, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet le 7 août 2014.

4. Acceptation de la nomination de James Lees, né le 31 janvier 1978 à Belfast, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet le 7 août 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2014.

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014129853/25.

(140146943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

---

**Actavis International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 172.484.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Octobre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 Août 2014.

Actavis International Holding S.à r.l.

Patrick L.C. van Denzen

Gérant B

Référence de publication: 2014129876/14.

(140147287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

**Actor General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.941.

**RECTIFICATIF***Extrait*

Ce dépôt rectifie le dépôt n° L 140117530 déposé et enregistré auprès du RCS en date du 9 juillet 2014.

Il convient de lire que l'adresse de Monsieur Mats Eklund est la suivante: 13 Farm Place, London, W8 7SX, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Actor General Partner S.à r.l.*

Référence de publication: 2014129878/15.

(140147224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

**Altor 2003 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: SEK 7.400.976,00.**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 155.854.

*Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la société Altor 2003 S.à r.l. (la «société») du 11 août 2014*

1. Acceptation de la résignation de Edward Whittingham Moore, né le 17 mai 1968 à Guildford, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 11-15, Seaton Place, JE4 0QH, St Helier, Jersey, Channel Islands, en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet le 6 août 2014.

2. Acceptation de la résignation de James Bermingham, né le 19 décembre 1972 à Sheffield, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet le 6 août 2014.

3. Acceptation de la nomination de James Bermingham, né le 19 décembre 1972 à Sheffield, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet le 7 août 2014.

4. Acceptation de la nomination de James Lees, né le 31 janvier 1978 à Belfast, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet le 7 août 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2014.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014129894/25.

(140147632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

**LUXIMMO Zwölfte Beteiligungsgesellschaft AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 82.538.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128793/9.

(140145625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

---

**LUXIMMO Zwölfte Beteiligungsgesellschaft AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 82.538.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128794/9.

(140145637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

---

**fairdent S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 163.515.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher.

Jacques CASTEL

Notaire

Référence de publication: 2014129869/12.

(140147806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

---

**Airtime Projects, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 169.741.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 28 juillet 2014*

*Première résolution*

L'Assemblée décide de nommer Madame Hilary Fitzgibbon, née le 1<sup>er</sup> août 1975 à Tipperary (Irlande), résidant professionnellement au, 5 rue Jean Monnet, 2180 Luxembourg, à la fonction de gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de nommer Monsieur David Barrett, né le 11 mars 1964 à Londres (Royaume-Uni), résidant professionnellement au, 5 rue Jean Monnet, 2180 Luxembourg, à la fonction de gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Thomas Tilmant, né le 7 mars 1976 à Mons (Belgique), résidant professionnellement au, 5 rue Jean Monnet, 2180 Luxembourg, à la fonction de gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte de la démission de Madame Paula de Cardoso, née le 23 août 1970 à Johannesburg (Afrique du Sud), résidant professionnellement au, 24 quai du Sujet, 1201 Genève (Suisse), à la fonction de gérant de la société avec effet immédiat.

Référence de publication: 2014129884/24.

(140147394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

---

**Partners Group European Mezzanine 2008 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 131.435.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre vom 27. Juni 2014*

Am 27. Juni 2014 kamen am Gesellschaftssitz die Aktionäre obiger Gesellschaft zusammen.

Nach Feststellung der Rechtsgültigkeit, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Das Mandat des Wirtschaftsprüfers PricewaterhouseCoopers Société coopérative (vormals PricewaterhouseCoopers S.à r.l.) wird um ein Jahr und damit bis zum Ablauf der im Jahr 2015 stattfindenden ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre verlängert.

Luxemburg, den 23. Juli 2014.

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2014128851/17.

(140145736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

---

**Barclays Bedivere Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 500.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 170.841.

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société au siège social en date du 12 août 2014:

- qu'il a été pris acte de la démission de Monsieur Manfred Zisselsberger de son mandat de gérant de la Société prenant effet à la date du 31 juillet 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 août 2014.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

David Fail

Gérant

Référence de publication: 2014129172/18.

(140146872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

---

**Lebaras Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7610 Larochette, 18, place Bleech.

R.C.S. Luxembourg B 140.888.

*Organe: Geschäftsführungsrat*

Nouvelle denomination (nouvelle adresse):

Schreuders, Bastiaan Lodewijk Melchior

Date de naissance: 12/12/1954

Demeurant: 10-12, Rue de Medernach L-7619 Larochette

Fonction: A-Geschäftsführer

Meulman, J.B.

Date de naissance: 01/06/1967

Demeurant: 18, Place Bleech, L-7610 Larochette

Fonction: B-Geschäftsführer

Larochette, le 13 Août 2014.

*Geschäftsführungsrat*

Référence de publication: 2014129552/19.

(140146461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

---

**Responsible Technology S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 149.064.

L'an deux mille quatorze, le dix-huitième jour du mois de juillet;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme RESPONSIBLE TECHNOLOGY S.A., établie et ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 149064, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2304 du 24 novembre 2009.

Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 400 du 24 février 2010.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marc THILL, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Christelle HERMANN, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Suet Sum WONG, juriste demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées pour être enregistrées avec le présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 210.000 (deux cent mille) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 343.250 (trois cent quarante-trois mille deux cent cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 2.100.000 (deux millions cent mille euros) à EUR 2.443.250 (deux millions quatre cent quarante-trois mille deux cent cinquante euros) par la création et l'émission de 34.325 (trente-quatre mille trois cent vingt-cinq) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, donnant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, moyennant paiement d'une prime d'émission de EUR 106,53 (cent six euros et cinquante-trois cents) par action.

2. Souscriptions nouvelles et libération de celles-ci ainsi que de la prime d'émission.

3. Modification en conséquence du premier paragraphe de l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. §1.** Le capital social de la société s'élève à EUR 2.443.250 (deux millions quatre cent quarante-trois mille deux cent cinquante euros) représenté par 244.325 (deux cent quarante-quatre mille trois cent vingt-cinq) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

Les associées décident d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 343.250 (trois cent quarante-trois mille deux cent cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 2.100.000 (deux millions cent mille euros) à EUR 2.443.250 (deux millions quatre cent quarante-trois mille deux cent cinquante euros) par la création et l'émission de 34.325 (trente-quatre mille trois cent vingt-cinq) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, donnant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, moyennant paiement d'une prime d'émission de EUR 106,53 (cent six euros et cinquante-trois cents) par action.

*Souscription - Libération*

L'assemblée prend acte de et accepte la souscription des 34.325 (trente-quatre mille trois cent vingt-cinq) nouvelles actions émises, conformément aux procurations dont mention ci-avant et aux déclarations de souscription reçues de nouveaux actionnaires, et de leur libération en espèces, de sorte que la somme de EUR 3.999.892,25 (trois millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-douze euros et vingt-cinq cents) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

### Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, les associées décident de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts, lequel se lira dorénavant comme suit:

« **Art. 5. §1.** Le capital social de la société s'élève à EUR 2.443.250 (deux millions quatre cent quarante-trois mille deux cent cinquante euros) représenté par 244.325 (deux cent quarante-quatre mille trois cent vingt-cinq) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.»

### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est estimé à environ trois mille quatre cents (EUR 3.400,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, état et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. THILL, C. HERMANN, S. S. WONG, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 juillet 2014 LAC/2014/34342. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 11 août 2014.

Référence de publication: 2014130867/74.

(140148081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

### **Bergon S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 34.763.

L'an deux mil quatorze, le quatre août.

Pardevant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BERGON S.A. HOLDING", ayant son siège social à L-2314 Luxembourg, 2A, Place de Paris, constituée suivant acte reçu par Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux, le 3 août 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, page 3295 en 1991,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro B 34.763 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Aloyse BIEL, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 23 décembre 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 379 du 26 avril 2005.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg qui désigne Madame Alida MUHOVIC, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Monique DRAUTH, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, la présidente déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

### Ordre du jour:

1. - Décision de refondre les statuts de la Société; et

2. - Divers.

II) L'actionnaire unique représenté, la mandataire de l'actionnaire unique représenté et le nombre d'actions qu'il détient, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée «ne varietur» par l'actionnaire unique représenté et la mandataire de l'actionnaire unique représenté, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La procuration de l'actionnaire unique représenté, signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée générale, celle-ci, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Résolution Unique:*

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société en langue française uniquement qui devront désormais se lire comme suit:

**“Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «BERGON S.A.».

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il peut être transféré dans les limites de cette commune sur simple décision du Conseil d'Administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la constitution, l'enregistrement et le dépôt, la valorisation, la vente, l'usage dans le cadre de son activité et la concession de l'usage de tous noms de domaines, de tous droits de propriété intellectuelle et de tous droits de propriété industrielle, notamment de tous droits d'auteur, de tous brevets, de toutes marques de fabrique ou de commerce, ainsi que de tous dessins et de tous modèles.

La société peut réaliser toutes les opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêt aux sociétés faisant partie de son groupe, ainsi qu'émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (31.000.- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

**Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque, à une assemblée générale des actionnaires de la société, il est constaté que celle-ci n'a qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un seul administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.



Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes nécessaires ou utiles à l'objet social. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée des actionnaires relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration élit un président parmi ses membres. En l'absence du président un autre administrateur peut présider la réunion. L'administrateur unique remplira de fait les fonctions de président.

Le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique un autre administrateur comme son mandataire, sans que celui-ci puisse représenter plus d'un de ses collègues.

L'administrateur empêché pourra également voter par lettre, télégramme, télécopie ou courrier électronique. Dans l'un comme dans l'autre cas, l'administrateur empêché sera réputé présent à la réunion.

En cas de circonstances exceptionnelles et sur décision expresse du Président, tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéo conférence, ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes prenant part à cette réunion puissent s'entendre et se parler mutuellement. Dans ce cas, l'administrateur utilisant ce type de technologie sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique. Les résolutions prises dans ces conditions auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Les écrits, télégrammes, télécopies ou courriers électroniques exprimant le vote des administrateurs seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

**Art. 9.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

**Art. 10.** La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs. Si un administrateur-délégué est nommé, la société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement la signature de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire et/ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin à 14.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

**Art. 18.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ mille deux cents euros (1.200,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Nezar, Muhovic, Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 août 2014. Relation: LAC/2014/37118. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur (signé):* Carole Frising.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 18 août 2014.

Référence de publication: 2014130490/168.

(140148353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

### **A & T GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 189.551.

#### — STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the seventh of August.

Before Maître Joseph ELVINGER, civil Law Notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

“AREA European Property Enhancement Program LP”, a Limited Partnership existing under the laws of Delaware, and having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States;

The founder is here represented by Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a “société à responsabilité limitée” (limited liability partnership company), which it declares to incorporate.

#### **Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a “société à responsabilité limitée”, limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, of September 18<sup>th</sup>, 1933 and of December 28<sup>th</sup>, 1992 on “sociétés à responsabilité limitée”, as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

**Art. 2.** The Company's name is "A&T GP S.à r.l.".

**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

### Capital - Shares

**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of EUR 1.- (one euro) each.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the coordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

### Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The board meetings should be held in Luxembourg. In extraordinary circumstances and if necessary the use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 13.** Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

#### Shareholders decisions

**Art. 14.** Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

**Art. 15.** Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

#### Financial year - Balance sheet

**Art. 16.** The Company's financial year begins on January 1<sup>st</sup> and closes on December 31<sup>st</sup>.

**Art. 17.** Each year, as of the 31<sup>st</sup> of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

### **Winding-up - Liquidation**

**Art. 20.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

### **Applicable law**

**Art. 21.** The laws here above mentioned in article 1<sup>st</sup> shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

### *Transitory measures*

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2014.

### *Subscription - Payment*

All the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by AREA European Property Enhancement Program LP, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) is as now at the disposal of the Company A&T GP S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration:

- Mrs Anne Delord with professional address at 43 Avenue J-F Kennedy 3<sup>rd</sup> Floor, L-1855 Luxembourg;

- Mrs Priscille Fourneaux with professional address at 43 Avenue J-F Kennedy 3<sup>rd</sup> Floor, L-1855 Luxembourg.

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at L-1855 Luxembourg, 43 Avenue J-F Kennedy 3<sup>rd</sup> Floor.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

## Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le sept août.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

### A COMPARU

AREA European Property Enhancement Program LP, un limited partnership, régi par le droit de Delaware, et ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis;

Ici représentée par Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au président acte pour être formalisée avec lui

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il a arrêté comme suit.

### Dénomination - Siège - Objet - Durée.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera "A&T GP S.à r.l."

**Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

## Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de EUR 1,- (un euro) chacune.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

## Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les conseils de gérance se tiendront à Luxembourg. En cas de circonstances extraordinaires l'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

**Art. 13.** Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

## Décisions des associés

**Art. 14.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 15.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à la disposition des associés.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

### Loi applicable

**Art. 21.** Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

### Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.



*Souscription - Libération*

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par AREA European Property Enhancement Program LP, prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500,-(douze mille cinq cents euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

*Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Madame Anne Delord avec adresse professionnelle au 43, avenue J-F Kennedy, 3<sup>ème</sup> étage, L-1855 Luxembourg;
- Madame Priscille Fourneaux avec adresse professionnelle au 43, avenue J-F Kennedy, 3<sup>ème</sup> étage, L-1855 Luxembourg.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gestion.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 43 avenue J-F Kennedy, 3<sup>ème</sup> étage.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 11 août 2014. Relation: LAC/2014/37994. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014131024/373.

(140149106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

**Adcl Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.022.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 188.776.

In the year two thousand and fourteen, on the eighth day of the month of August,

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Agropur coopérative, a cooperative continued and existing under the Canada Cooperatives Act, having its registered office at 101, boulevard Roland Therrien, Bureau 600, Longueuil, Québec, Canada, J4H 4B9, registered with Industry Canada under number 382700-3,

Here duly represented by Mrs. Sophie Henryon, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

and,

Agropur Développement Inc., a company incorporated and existing under the Canada Business Corporations Act, having its registered office at 101, boulevard Roland Therrien, Bureau 600, Longueuil, Québec, Canada, J4H 4B9, registered with Industry Canada under number 887208-2,

Here duly represented by Mrs. Sophie Henryon, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The cooperative Agropur coopérative, prenamed (the "Initial Member"), requests the notary to act that:

I. The Initial Member holds all the corporate units of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name "ADCL Luxembourg S.à r.l.", with registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the

Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B188776, established pursuant to a deed of the undersigned notary dated 11 July 2014 and in process of publication with the Luxembourg Official gazette (Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations) (the "Company").

II. The Company's corporate capital is set at twenty-two thousand United States dollars (USD 22,000.-), represented by twenty-two thousand (22,000) corporate units, having a par value of one United States dollar (USD 1) each.

Therefore, the appearing parties, acting through their legal representatives, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Initial Member resolves to increase the Company's share capital to the extent of one million United States dollars (USD 1,000,000.-) so to raise it from its current amount of twenty-two thousand United States dollars (USD 22,000.-) to one million twenty-two thousand United States dollars (USD 1,022,000.-) by the creation and issuance of five hundred thousand (500,000) ordinary corporate units with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each (the "New Ordinary Corporate Units") vested with the same rights and obligations as the existing corporate units and by the creation and issuance of five hundred thousand (500,000) mandatory redeemable preferred corporate units with a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each (the "MRPS"), having the characteristics stated by the Company's articles of association.

The Initial Member resolves to subscribe to all five hundred thousand (500,000) New Ordinary Corporate Units and to accept that the abovementioned Agropur Développement Inc., to subscribe to all five hundred thousand (500,000) MRPS.

*Subscription - Payment*

(i) Agropur coopérative, prenamed, declares to subscribe for five hundred thousand (500,000) New Ordinary Corporate Units, with a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, for an aggregate subscription price of three million United States dollars (USD 3,000,000.-) -including an ordinary share premium of two million five hundred thousand United States dollars (USD 2,500,000.-) of which an amount of one hundred two thousand two hundred United States dollars (USD 102,200.-) is allocated to the legal reserve- and to fully pay up the subscription price by a contribution in cash of an amount of three million United States dollars (USD 3,000,000.-); and

(ii) Agropur Développement Inc., prenamed, declares to subscribe for five hundred thousand (500,000) MRPS, with a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, for an aggregate subscription price of seven hundred ninety seven million United States dollars (USD 797,000,000.-) -including a MRPS share premium of seven hundred ninety six million five hundred thousand United States dollars (USD 796,500,000.-)- and to fully pay up the subscription price by a contribution in cash of an amount of seven hundred ninety seven million United States dollars (USD 797,000,000.-).

The aggregate contribution in cash amounts to eight hundred million United States dollars (USD 800,000,000.-) (the "Cash Contribution").

The amount of the Cash Contribution is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution and further to the increase in corporate capital referred above, the appearing parties resolve to amend the article 6.1 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follow:

" **Art. 6.1.** The corporate capital is set at one million twenty two thousand United State dollars (USD 1,022,000.-) represented by five hundred twenty two thousand (522,000) ordinary corporate units in registered form, having a nominal value of one United State dollar (USD 1.-) each and five hundred thousand (500,000) MRPS in registered form, having a nominal value of one United State dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully-paid."

*Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present members' meeting are estimated at approximately seven thousand Euros.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing parties, the present deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, in the office of the undersigned notary, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le huit août,

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

Agropur coopérative, une coopérative continuée et existant sous la Loi canadienne sur les coopératives, ayant son siège social à 101, boulevard Roland Therrien, Bureau 600, Longueuil, Québec, J4H 4B9, Canada, enregistrée auprès d'Industrie Canada sous le numéro 382700-3,

ici représentée par Mme. Sophie Henryon, employée privée, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

et,

Agropur Développement Inc., une société constituée et existant sous la Loi canadienne sur les sociétés par actions, ayant son siège social à 101, boulevard Roland Therrien, Bureau 600, Longueuil, Québec, J4H 4B9, Canada, enregistrée auprès d'Industrie Canada sous le numéro 887208-2,

ici représentée par Mme. Sophie Henryon, employée privée, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par les parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

La coopérative Agropur coopérative précitée (l'«Associé Initial»), a requis au notaire d'acter que:

I. L'Associé Initial détient toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination ADCL Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B188776, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 11 July 2014 et en cours de publication auprès du Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (la «Société»).

II. Le capital social de la Société est fixé à vingt-deux mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (22.000 USD), représenté par vingt-deux mille (22.000) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) chacune.

Dès lors, les parties comparantes, représentées comme mentionnées ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Initial décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million de dollars des Etats-Unis d'Amérique (1.000.000 USD) pour le porter de son montant actuel de vingt-deux mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (22.000 USD) à un million vingt-deux mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (1.022.000 USD) par la création et l'émission de cinq cent mille (500.000) nouvelles parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (1 USD) chacune (les «Nouvelles Parts Ordinaires») bénéficiant des mêmes droits et obligations que les parts ordinaires existantes et par la création et l'émission de cinq cent mille (500.000) nouvelles parts sociales préférentielles à rachat obligatoire d'une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (1 USD) chacune (les «MRPS»), ayant les caractéristiques prévues par les statuts de la Société.

L'Associé Initial déclare souscrire à toutes les cinq cent mille (500.000) Nouvelles Parts Sociales Ordinaires et accepte la souscription de toutes les cinq cent mille (500.000) MRPS par Agropur Développement Inc., précitée, comme suit:

*Souscription - Libération*

(i) Agropur coopérative, précitée, déclare souscrire à cinq cent mille (500.000) Nouvelles Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (1 USD) chacune, pour un prix de souscription global de trois millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (3.000.000 USD) - incluant une prime d'émission de deux millions cinq cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (2.500.000 USD) dont un montant de cent deux mille deux cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (102.200 USD) est alloué à la réserve légale - et libérer entièrement le prix de souscription par un apport en numéraire d'une valeur de trois millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (3.000.000 USD); et

(ii) Agropur Développement Inc., précitée, déclare souscrire à cinq cent mille (500.000) MRPS d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (1 USD) chacune, pour un prix de souscription global de sept cent quatre-vingt-dix-sept millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (797.000.000 USD) -incluant une prime d'émission de sept cent quatre-vingt-seize millions cinq cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (796.500.000 USD) - et libérer entièrement le prix de souscription par un apport en numéraire d'une valeur de sept cent quatre-vingt-dix-sept millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (797.000.000 USD).

Le montant global des apports en numéraire s'élève à huit cent millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (800.000.000 USD) (l'«Apport en Numéraire»).

Le montant total de l'Apport en Numéraire est désormais à la libre disposition de la Société, ce dont la preuve a été apportée au notaire soussigné.

*Deuxième résolution*

Comme conséquence de la résolution précédente, et suite à l'augmentation de capital social tel que défini ci-avant, les parties comparantes décident de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.1.** Le capital social est fixé à un million vingt-deux mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (1.022.000 USD), représenté par cinq cent vingt-deux mille (522.000) parts sociales ordinaires sous forme nominative, d'une valeur de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (1 USD) chacune et par cinq cent mille (500.000) MRPS sous forme nominative d'une valeur de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (1 USD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme d'environ sept mille Euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire soussigné, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et lieu de résidence, ledit mandataire signe ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils le 13 août 2014. Relation: EAC/2014/11097. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014131044/160.

(140149095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

**Anthemis Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.982.

In the year two thousand and fourteen, on the thirteenth of August.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Olivier de La Guéronnière, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg,

acting in his capacity as a special proxy holder of the board of directors of "Anthemis Group S.A.", a joint stock company (société anonyme) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155982 (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated September 14, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2488, dated November 17, 2010, and whose bylaws have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated March 20, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numbers 1672, dated June 28, 2014,

by virtue of two (2) powers of attorney granted by virtue of resolutions of the board of directors of the Company taken on May 22, 2014 and on July 28, 2014.

A copy of said resolutions, signed ne varietur by the proxyholder of the board of directors of the Company and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The board of directors of the Company, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state the following declarations:

I. The subscribed share capital of the Company is set at two hundred sixty-seven thousand eight hundred seventy-two Euro and thirty Euro Cents (EUR 267.872,30) represented by:

- two million two hundred eighty-one thousand two hundred twenty-three (2.281.223) class A preferred shares with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0,10) each;

- two thousand five hundred (2.500) class C ordinary shares with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0,10) each; and

- three hundred ninety-five thousand (395.000) class F ordinary shares with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0,10) each.

II. That pursuant to article 6.6 of the Company's articles of association, the authorised share capital is set at one million seven hundred ninety-one thousand forty-eight Euro and fifty Euro cents (EUR 1.791.048,50) represented by:

- six million four hundred seventy-seven thousand five hundred seventeen (6.477.517) class A preferred shares with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0,10) each (the Class A Preferred Shares);

- nine million seven hundred fifty-two thousand nine hundred sixty-eight (9.752.968) class C ordinary shares with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0,10) each; and

- one million six hundred eighty thousand (1.680.000) class F ordinary shares with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0,10) each.

III. That the board of directors of the Company, in its resolutions taken on May 22, 2014 and on July 28, 2014 and in accordance with the authority conferred on it by the terms of article 6.8 of the Company's articles of incorporation, has increased the share capital of the Company in the aggregate amount of ninety thousand nine hundred forty-four Euro and ten Euro Cents (EUR 90.944,10) to raise its subscribed capital from its present amount of two hundred sixty-seven thousand eight hundred seventy-two Euro and thirty Euro Cents (EUR 267.872,30) to the amount of three hundred fifty-eight thousand eight hundred sixteen Euro and forty Euro Cents (EUR 358.816,40), by the creation and issuance of nine hundred nine thousand four hundred forty-one (909.441) new Class A Preferred Shares, with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0,10) each (the New Class A Preferred Shares), subscribed and fully paid up by contribution in cash, the details of the subscriptions and payments resulting from the aforementioned resolutions of the board of directors of May 22, 2014 and July 28, 2014, together with a share premium in the aggregate amount of thirteen million four hundred ninety-six thousand one hundred four Euro and forty-four Euro Cents (EUR 13.496.104,44), which shall remain attached to the New Class A Preferred Shares issued.

IV. The aggregate amount of thirteen million five hundred eighty-seven thousand forty-eight Euro and fifty-four Euro cents (EUR 13.587.048,54) has been fully paid up in cash and made available to the Company, evidence thereof having been given to the board of directors of the Company and to the notary.

V. That following the realization of these increases of share capital within the limits of the authorised share capital, articles 6.1 and 6.6 of the articles of association of the Company have therefore been modified and shall henceforth read as follows:

**“ Subscribed share capital.**

6.1 The subscribed share capital of the Company is set at three hundred fifty-eight thousand eight hundred sixteen Euro and forty Euro Cents (EUR 358.816,40) represented by:

6.1.1 three million one hundred ninety thousand six hundred sixty-four (3.190.664) Class A Preferred Shares with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0,10) each;

6.1.2 two thousand five hundred (2.500) Class C Ordinary shares with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0,10) each; and

6.1.3 three hundred ninety-five thousand (395.000) Class F Ordinary Shares with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0,10) each.”

**“ Authorised share capital.**

6.6 The authorised share capital, in addition to the subscribed share capital, is set at one million seven hundred thousand one hundred four Euro and forty Euro cents (EUR 1.700.104,40) represented by:

6.6.1 five million five hundred sixty-eight thousand seventy-six (5.568.076) Class A Preferred Shares with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0,10) each;

6.6.2 nine million seven hundred fifty-two thousand nine hundred sixty-eight (9.752.968) Class C Ordinary Shares with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0,10) each; and

6.6.3 one million six hundred eighty thousand (1.680.000) Class F Ordinary Shares with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0,10) each.”

*Attestation*

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le treize août.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

M. Olivier de La Guéronnière, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société «Anthemis Group S.A.», une société anonyme établie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155982 (la Société), constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 14 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2488 du 17 novembre 2010, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire en date du 20 mars 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1672 du 28 juin 2014,

en vertu de deux (2) procurations conférées par des résolutions du conseil d'administration de la Société prises le 22 mai 2014 et le 28 juillet 2014.

Une copie desdites résolutions, après avoir été signées ne varietur par le mandataire du conseil d'administration de la Société et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le conseil d'administration de la Société, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I. Le capital social souscrit de la Société est fixé à deux cent soixante-sept mille huit cent soixante-douze Euro et trente centimes d'Euro (EUR 267.872,30) représenté par:

- deux millions deux cent quatre-vingt-un mille deux cent vingt-trois (2.281.223) actions préférentielles de classe A avec une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune;
- deux mille cinq cents (2.500) actions ordinaires de classe C avec une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune; et
- trois cent quatre-vingt-quinze mille (395.000) actions ordinaires de classe F avec une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune.

II. Qu'aux termes de l'article 6.6 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société est fixé à un million sept cent quatre-vingt-onze mille quarante-huit Euro et cinquante centimes d'Euro (EUR 1.791.048,50), représenté par:

- six millions quatre cent soixante-dix-sept mille cinq cent dix-sept (6.477.517) actions préférentielles de classe A avec une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune (les Actions Préférentielles de Classe A);
- neuf millions sept cent cinquante-deux mille neuf cent soixante-huit (9.752.968) actions ordinaires de classe C avec une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune; et
- un million six cent quatre-vingt mille (1.680.000) actions ordinaires de classe F avec une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune.

III. Que le conseil d'administration de la Société, dans ses résolutions prises le 22 mai 2014 et le 28 juillet 2014 et conformément au pouvoir lui ayant été conféré aux termes de l'article 6.8 des statuts de la Société, a augmenté le capital social de la Société d'un montant total de quatre-vingt-dix mille neuf cent quarante-quatre Euro et dix centimes d'Euro (EUR 90.944,10), afin de porter le capital social souscrit de son montant actuel de deux cent soixante-sept mille huit cent soixante-douze Euro et trente centimes d'Euro (EUR 267.872,30) à trois cent cinquante-huit mille huit cent seize Euro et quarante centimes d'Euro (EUR 358.816,40), par la création et l'émission de neuf cent neuf mille quatre cent quarante-et-une (909.441) nouvelles Actions Préférentielles de Classe A avec une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune (les Nouvelles Actions Préférentielles de Classe A), souscrites et intégralement libérées par apport en numéraire, les détails des souscriptions et paiements résultant des résolutions du conseil d'administration du 22 mai 2014 et du 28 juillet 2014, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de treize millions quatre cent quatre-vingt-seize mille cent quatre Euro et quarante-quatre centimes d'Euro (EUR 13.496.104,44), qui restera attachée aux Nouvelles Actions Préférentielles de Classe A émises.

IV. Le montant total de treize millions cinq cent quatre-vingt-sept mille quarante-huit Euro et cinquante-quatre centimes d'Euro (EUR 13.587.048,54) a été intégralement libéré et mis à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au conseil d'administration de la Société et au notaire instrumentant.

V. Que suite à la réalisation de ces augmentations de capital dans les limites du capital autorisé, les articles 6.1 et 6.6 des statuts de la Société sont modifiés en conséquence et ont désormais la teneur suivante:

**« Capital social souscrit.**

6.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à trois cent cinquante-huit mille huit cent seize Euro et quarante centimes d'Euro (EUR 358.816,40) représenté par:

6.1.1 trois millions cent quatre-vingt-dix mille six cent soixante-quatre (3.190.664) Actions Préférentielles de Classe A avec une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune;

6.1.2 deux mille cinq cents (2.500) Actions Ordinaires de Classe C avec une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune; et

6.1.3 trois cent quatre-vingt-quinze mille (395.000) Actions Ordinaires de Classe F avec une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune».

« **Capital autorisé.**

6.6 Le capital social autorisé, en plus du capital souscrit, est fixé à un million sept cent mille cent quatre Euro et quarante centimes d'Euro (EUR 1.700.104,40), représenté par:

6.6.1 cinq millions cinq cent soixante-huit mille soixante-seize (5.568.076) Actions Préférentielles de Classe A avec une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune;

6.6.2 neuf millions sept cent cinquante-deux mille neuf cent soixante-huit (9.752.968) Actions Ordinaires de classe C avec une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune; et

6.6.3 un million six cent quatre-vingt mille (1.680.000) Actions Ordinaires de Classe F avec une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune.»

*Constatation*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: de la Guéronnière, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils le 18 août 2014. Relation: EAC/2014/11215. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014131062/173.

(140149225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

---

**Patrimoine Consult, Société Anonyme.**

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.

R.C.S. Luxembourg B 129.931.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014128882/10.

(140145541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

---

**Planète Délices S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 69, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 149.085.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PLANETE DELICES S.à r.l.

Référence de publication: 2014128884/10.

(140145423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

---

**L2 B, Société Anonyme.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.  
R.C.S. Luxembourg B 152.509.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128796/9.

(140145849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

**ML Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 17, rue de la Libération.  
R.C.S. Luxembourg B 129.380.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014128823/10.

(140145889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

**Brunswick Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 189.529.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of June.

Before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

1. Troon Management Services Limited, a company re-domiciled and operating under the laws of Bermuda, with corporate ID number 49030, having its registered offices at Weesex House 2<sup>nd</sup> Floor, 45 Reid Street, Hamilton HM12, Bermuda, represented by Mrs Charlotte Lahaije-Hultman, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Bermuda on May 23<sup>rd</sup>, 2014;

2. Sarastro Group Limited, a company incorporated and operating under the laws of British Virgin Island, with corporate ID number 1418652, having its registered offices at Bison Court, P.O. Box 3640, Road Town, Tortola, British Virgin Island, represented by Mrs Charlotte Lahaije-Hultman, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Stockholm, on May 20<sup>th</sup>, 2014;

3. Peter Leimdorfer II AB, a company incorporated and operating under the laws of Sweden, with corporate ID number 556967-4483, having its registered offices at c/o Leimdorfer, Lill Jans plan 6, 114 25 Stockholm, Sweden, represented by Mrs Charlotte Lahaije-Hultman, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Stockholm, on May 20<sup>th</sup>, 2014;

4. Lotsberget II AB, a company incorporated and operating under the laws of Sweden, with corporate ID number 556968-1819, having its registered offices at c/o Richnau, Friggavagen 10, 187 77 Taby, Sweden, represented by Mrs Charlotte Lahaije-Hultman, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Stockholm, on May 20<sup>th</sup>, 2014.

5. Caversham St. Capital AB, a company incorporated and operating under the laws of Sweden, with corporate ID number 556721-3029, having its registered offices at Lindestavagen 5, 131 46 Nacka, Sweden, represented by Mrs Charlotte Lahaije-Hultman, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Stockholm, on May 20<sup>th</sup>, 2014.

6. Pegtrean AB, a company incorporated and operating under the laws of Sweden, with corporate ID number 556703-4656, having its registered offices at Videvagen 3, 191 33 Sollentuna, Sweden, represented by Mrs Charlotte Lahaije-Hultman, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Stockholm, on May 20<sup>th</sup>, 2014.

All such proxies, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation have then been drawn-up:



## Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the “Company”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the “Laws”) and by the present articles of incorporation (the “Articles of Incorporation”).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of “Brunswick Real Estate S.à. r.l. ”.

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

## Chapter II. Capital, Shares

**Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at two hundred thirty-four thousand Swedish Kronor (SEK 234,000) divided into

- eighteen million (18,000,000) ordinary shares (the “Ordinary Shares”) with a nominal value of one Swedish Ore (SEK 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- six hundred thousand (600,000) class A shares (the “Class A Shares”) with a nominal value of one Swedish Ore (SEK 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- six hundred thousand (600,000) class B shares (the “Class B Shares”) with a nominal value of one Swedish Ore (SEK 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- six hundred thousand (600,000) class C shares (the “Class C Shares”) with a nominal value of one Swedish Ore (SEK 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- six hundred thousand (600,000) class D shares (the “Class D Shares”) with a nominal value of one Swedish Ore (SEK 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- six hundred thousand (600,000) class E shares (the “Class E Shares”) with a nominal value of one Swedish Ore (SEK 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- six hundred thousand (600,000) class F shares (the “Class F Shares”) with a nominal value of one Swedish Ore (SEK 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- six hundred thousand (600,000) class G shares (the “Class G Shares”) with a nominal value of one Swedish Ore (SEK 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- six hundred thousand (600,000) class H shares (the “Class H Shares”) with a nominal value of one Swedish Ore (SEK 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- six hundred thousand (600,000) class I shares (the “Class I Shares”) with a nominal value of one Swedish Ore (SEK 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may not be transferred unless otherwise permitted under any shareholders' agreement entered into from time to time between the Company and its shareholders. Transfers of shares in breach of these Articles of Incorporation or any shareholders' agreement to which the Company may be a party from time to time shall be unenforceable towards the Company.

Furthermore, any transfer of shares to non-shareholders will require the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one entire class of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class. In the case of a repurchase and cancellation of a whole class of shares, such repurchase and cancellation of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting from the Class I Shares until the Class A Shares).

The redemption price shall be set by reference to the sum of (a) the nominal value of each redeemed share and (b) an amount calculated based on the following formula: dividing (i) the total amount of any distributable sums less the portion of the Profit Entitlement to be allocated to the other classes of shares in accordance with Article 28 by (ii) the number of shares constituting the class to be redeemed. The redemption of shares may only be carried out to the extent that sufficient distributable funds are available together with the nominal value of each share redeemed to settle the redemption price in full.

**Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

### Chapter III. Managers, Auditors

**Art. 9. Managers.** The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Managers.** The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

**Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

**Art. 12. Meetings of the Board of Managers.** In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 13. Resolutions of the Managers.** The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

**Art. 14. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 15. Conflicts of Interest.** If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as

described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 16. Managers' Liability - Indemnification.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

**Art. 17. Auditors.** Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

#### Chapter IV. Shareholders

**Art. 18. Powers of the Shareholders.** The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 19. Annual General Meeting.** The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on 15 December at 2 p.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 20. Other General Meetings.** If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 21. Notice of General Meetings.** Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 22. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

**Art. 23. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

**Art. 24. Vote.** At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

**Art. 25. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

#### Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

**Art. 26. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of July and ends on the last day of June of each year.

**Art. 27. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 28. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s).

In respect of each distribution of dividend, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- each Ordinary Share shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty-five per cent (0.65%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class A Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty per cent (0.60%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class B Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty-five per cent (0.55%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class C Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty per cent (0.50%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class D Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty-five per cent (0.45%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class E Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty per cent (0.40%) per annum of the nominal value of such share, then,

- each Class F Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty-five per cent (0.35%) per annum of the nominal value of such share, then,
  - each Class G Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty per cent (0.30%) per annum of the nominal value of such share, then,
  - each Class H Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than twenty-five per cent (0.25%) per annum of the nominal value of such share, then,
  - each Class I Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty per cent (0.20%) per annum of the nominal value of such share, (together the "Profit Entitlement"); and
- any remaining dividend amount after allocation of the Profit Entitlement shall be allocated in whole to all the shares forming the then last outstanding class of shares in reverse alphabetical order (starting from the Class I Shares until the Class A Shares).

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

### Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

- (i) first, to the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) for all the Company's debts and liabilities;
- (ii) second, to the shareholders for the repayment of the nominal value of their shares in the Company;
- (iii) third, to the holders of all classes of shares in such order of priority and in such amount as is necessary to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

### Chapter VII. Applicable law

**Art. 30. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

#### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholders	Subscribed capital (SEK)	Number and class of shares	Share Premium (SEK)	Amount Paidin (SEK)
Troon Management Services Limited . . . . .	39,000	3.000.000 Ordinary Shares 100,000 Class A Shares 100,000 Class B Shares 100,000 Class C Shares 100,000 Class D Shares 100,000 Class E Shares 100,000 Class F Shares 100,000 Class G Shares 100,000 Class H Shares and 100,000 Class I Shares	561,000	600,000
Sarastro Group Limited . . . . .	39,000	3.000.000 Ordinary Shares 100,000 Class A Shares 100,000 Class B Shares 100,000 Class C Shares 100,000 Class D Shares 100,000 Class E Shares 100,000 Class F Shares 100,000 Class G Shares 100,000 Class H Shares and 100,000 Class I Shares	561,000	600,000
Peter Leimdorfer II AB . . . . .	39,000	3.000.000 Ordinary Shares	561,000	600,000

137511

		100,000 Class A Shares		
		100,000 Class B Shares		
		100,000 Class C Shares		
		100,000 Class D Shares		
		100,000 Class E Shares		
		100,000 Class F Shares		
		100,000 Class G Shares		
		100,000 Class H Shares and		
		100,000 Class I Shares		
Lotsberget II AB . . . . .	39,000	3.000.000 Ordinary Shares	561,000	600,000
		100,000 Class A Shares		
		100,000 Class B Shares		
		100,000 Class C Shares		
		100,000 Class D Shares		
		100,000 Class E Shares		
		100,000 Class F Shares		
		100,000 Class G Shares		
		100,000 Class H Shares and		
		100,000 Class I Shares		
Caversham St. Capital AB . . . . .	39,000	3.000.000 Ordinary Shares	561,000	600,000
		100,000 Class A Shares		
		100,000 Class B Shares		
		100,000 Class C Shares		
		100,000 Class D Shares		
		100,000 Class E Shares		
		100,000 Class F Shares		
		100,000 Class G Shares		
		100,000 Class H Shares and		
		100,000 Class I Shares		
Pegtrean AB . . . . .	39,000	3.000.000 Ordinary Shares	561,000	600,000
		100,000 Class A Shares		
		100,000 Class B Shares		
		100,000 Class C Shares		
		100,000 Class D Shares		
		100,000 Class E Shares		
		100,000 Class F Shares		
		100,000 Class G Shares		
		100,000 Class H Shares and		
		100,000 Class I Shares		
Total . . . . .	<u>234,000</u>	<u>18,000,000 Ordinary Shares</u>	<u>3,366,000</u>	<u>3,600,000</u>
		600,000 Class A Shares		
		600,000 Class B Shares		
		600,000 Class C Shares		
		600,000 Class D Shares		
		600,000 Class E Shares		
		600,000 Class F Shares		
		600,000 Class G Shares		
		600,000 Class H Shares and		
		600,000 Class I Shares		

The amount of three million six hundred thousand Swedish Kronor (SEK 3,600,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

#### *Expenses*

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand one hundred and fifty euro (EUR 2150.-).

### *Transitory Provision*

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of June 2015.

### *Shareholders resolutions*

The shareholders, represented as aforesaid and representing the entire subscribed, have passed the following resolutions:

- 1.- The registered office is established at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2.- The number of Manager(s) is set at three (3) and further the following are appointed for an unlimited duration:
  - Gerard De Geer, company director, born on 11 November 1947 in Stockholm, Sweden, having its personal address at B9/F BLK 18 Baguio Villa, 555 Victoria Road, POKFULAM HK, Hong Kong SAR, as Class A Manager,
  - Charlotte Lahaije-Hultman, Director, born on 24 March 1975 in Barnarp, Sweden, having its professional address at 15, Rue Edward Steichen, 4<sup>th</sup> Floor, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as Class B Manager, and
  - Alan Botfield, Director, born on 22 December 1970 in Stirling, Scotland, having its professional address at 15, Rue Edward Steichen, 4<sup>th</sup> Floor, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as Class B Manager,

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le onze juin

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à 3, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. Troon Management Services Limited, une société re-domiciliée et opérante sous le droit des Bermudes, avec le numéro d'immatriculation 49030, ayant son siège sociale à Weesex House 2<sup>nd</sup> Floor, 45 Reid Street, Hamilton HM12, Bermuda, représenté par Madame Charlotte Lahaije-Hultman, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée aux Bermudes le 23 mai 2014;

2. Sarastro Group Limited, une société constituée et gouvernée par les lois des îles Vierges Britanniques, avec le numéro d'immatriculation 1418652, ayant son siège sociale à Bison Court, P.O. Box 3640, Road Town, Tortola, British Virgin Island, représenté par Madame Charlotte Lahaije-Hultman, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Stockholm, le 20 mai 2014;

3. Peter Leimdörfer II AB, une société constituée et gouvernée par les lois de Suède, avec le numéro d'immatriculation 556967-4483, ayant son siège sociale à c/o Leimdörfer, Lill Jans plan 6, 114 25 Stockholm, Suède, représenté par Madame Charlotte Lahaije-Hultman, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Stockholm, le 20 mai 2014;

4. Lotsberget II AB, une société constituée et gouvernée par les lois de Suède, avec le numéro d'immatriculation 556968-1819, ayant son siège sociale à c/o Richnau, Friggavägen 10, 187 77 Täby, Suède, représentée par Madame Charlotte Lahaije-Hultman, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Stockholm, le 20 mai 2014.

5. Caversham St. Capital AB, une société constituée et gouvernée par les lois de Suède, avec le numéro d'immatriculation 556721-3029, ayant son siège sociale à Lindestavägen 5, 131 46 Nacka, Suède, représentée par Madame Charlotte Lahaije-Hultman, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Stockholm, le 20 mai 2014.

6. Pegtrea AB, une société constituée et gouvernée par les lois de Suède, avec le numéro d'immatriculation 556703-4656, ayant son siège sociale à Videvägen 3, 191 33 Sollentuna, Suède, représenté par Madame Charlotte Lahaije-Hultman, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Stockholm, le 20 mai 2014

Lesquelles procurations, signées par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:



## Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Brunswick Real Estate S.à r.l.»

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

## Chapitre II. Capital, Parts sociales

**Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à deux cent trente-quatre mille couronnes suédoises (SEK 234.000) divisé en

- dix-huit million (18.000.000) de parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires") ayant une valeur nominal d'un Öre (SEK 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- six cent mille (600.000) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A") ayant une valeur nominal d'un Öre (SEK 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- six cent mille (600.000) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B") ayant une valeur nominal d'un Öre (SEK 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- six cent mille (600.000) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C") ayant une valeur nominal d'un Öre (SEK 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- six cent mille (600.000) parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D") ayant une valeur nominal d'un Öre (SEK 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- six cent mille (600.000) parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E") ayant une valeur nominal d'un Öre (SEK 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- six cent mille (600.000) parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F") ayant une valeur nominal d'un Öre (SEK 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- six cent mille (600.000) parts sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G") ayant une valeur nominal d'un Öre (SEK 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- six cent mille (600.000) parts sociales de catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H") ayant une valeur nominal d'un Öre (SEK 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées; et
- six cent mille (600.000) parts sociales de catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I") ayant une valeur nominal d'un Öre (SEK 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales ne peuvent pas être transférées sauf autorisation en vertu de tout pacte d'associés conclut de temps à autre entre la Société et ses associés. Tous transferts en violation des Statuts ou de tout pacte d'associés auquel la Société pourrait être partie de temps à autre ne seront pas opposables à la Société. En sus, tout transfert de parts sociales à des non-associés exigera l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation des parts sociales, y compris par l'annulation d'une catégorie de parts sociales entière suite au rachat et à l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette catégorie. En cas de rachat et annulation d'une catégorie entière de parts sociales, ce rachat et cette annulation doivent être faits dans l'ordre alphabétique (commençant par les parts sociales de catégorie I en terminant par les parts sociales de catégorie A).

Le prix de rachat doit être fixé par référence à la somme de (a) la valeur nominale de chaque part sociale rachetée et (b) le montant calculé selon la formule suivante: division (i) du montant total de tous les sommes distribuables moins la partie du Droit au Bénéfice attribuable aux autres catégories de parts sociales conformément à l'Article 28 par (ii) le nombre de parts sociales constituant la catégorie devant être rachetée. Le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des fonds distribuables suffisants ainsi que la valeur nominal de chaque part sociale rachetée sont disponibles pour permettre le paiement intégral du prix de rachat.

**Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des droits civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

### Chapitre III. Gérants, Commissaires

**Art. 9. Gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs des Gérants.** Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

**Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.** Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront: Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 13. Résolutions des Gérants.** Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

**Art. 14. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 15. Conflits d'Intérêt.** Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation.** Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserait tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant (s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

**Art. 17. Commissaires.** Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

#### Chapitre IV. Des associés

**Art. 18. Pouvoirs des Associés.** Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

**Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés.** L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le 15 décembre à 14 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 20. Autres Assemblées Générales.** Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

**Art. 21. Convocation des Assemblées Générales.** A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 22. Présence - Représentation.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

**Art. 23. Procédure.** Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 24. Vote.** Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

**Art. 25. Procès-Verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

## Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

**Art. 26. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> juillet et s'achève le dernier jour du mois de juin chaque année.

**Art. 27. Approbation des Comptes Annuels.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 28. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés.

Lors de chaque distribution de dividendes, le montant alloué à cet effet sera distribué de la manière suivante:

- chaque Parts Sociales Ordinaires (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule soixante-cinq pour cent (0,65%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis,
- chaque Parts Sociales de Catégorie A (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule soixante pour cent (0,60%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis,
- chaque Parts Sociales de Catégorie B (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis,
- chaque Parts Sociales de Catégorie C (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis,

- chaque Parts Sociales de Catégorie D (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis,
- chaque Parts Sociales de Catégorie E (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule quarante pour cent (0,40%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis,
- chaque Parts Sociales de Catégorie F (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis,
- chaque Parts Sociales de Catégorie G (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule trente pour cent (0,30%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis,
- chaque Parts Sociales de Catégorie H (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis,
- chaque Parts Sociales de Catégorie I (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule vingt pour cent (0,20%) par an de la valeur nominale de cette part sociale (ensemble le «Droit au Bénéfice»); et,

le solde du montant du dividende, après allocation du Droit au Bénéfice, sera distribué intégralement à toutes les parts sociales constituant la dernière catégorie de parts sociales alors en circulation dans l'ordre alphabétique inversé (commençant par les Parts Sociales de Catégorie I et terminant par les Parts Sociales de Catégorie A).

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société seront versés dans l'ordre de priorité suivant:

- (i) en premier lieu, aux créanciers (soit au moyen de paiements soit au moyen de provisions raisonnablement déterminées en vue de tels paiements) pour toutes les dettes et passifs de la Société;
- (ii) en deuxième lieu, aux associés pour le remboursement de la valeur nominale de leurs parts sociales dans la Société;
- (iii) en troisième lieu, aux détenteurs de toutes les catégories de parts sociales suivant les règles de priorité et les proportions nécessaires afin d'aboutir sur une base globale au même résultat économique que les règles de distribution prévues pour les distributions de dividendes.

### Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 30. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Souscription et Paiement*

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associés	Capital souscrit (SEK)	Nombre et catégorie de parts sociales	Prime d'émission (SEK)	Montants payé (SEK)
Troon Management Services Limited	39.000	3.000.000 Parts Sociales Ordinaire 100.000 Parts Sociales de Catégorie A 100.000 Parts Sociales de Catégorie B 100.000 Parts Sociales de Catégorie C 100.000 Parts Sociales de Catégorie D 100.000 Parts Sociales de Catégorie E 100.000 Parts Sociales de Catégorie F 100.000 Parts Sociales de Catégorie G 100.000 Parts Sociales de Catégorie H et 100.000 Parts Sociales de Catégorie I	561.000	600.000
Sarastro Group Limited	39.000	3.000.000 Parts Sociales Ordinaire 100.000 Parts Sociales de Catégorie A 100.000 Parts Sociales de Catégorie B 100.000 Parts Sociales de Catégorie C	561.000	600.000

	100.000 Parts Sociales de Catégorie D		
	100.000 Parts Sociales de Catégorie E		
	100.000 Parts Sociales de Catégorie F		
	100.000 Parts Sociales de Catégorie G		
	100.000 Parts Sociales de Catégorie H et		
	100.000 Parts Sociales de Catégorie I		
Peter Leimdörfer II AB . . . . .	39.000	3.000.000 Parts Sociales Ordinaire	561.000 600.000
		100.000 Parts Sociales de Catégorie A	
		100.000 Parts Sociales de Catégorie B	
		100.000 Parts Sociales de Catégorie C	
		100.000 Parts Sociales de Catégorie D	
		100.000 Parts Sociales de Catégorie E	
		100.000 Parts Sociales de Catégorie F	
		100.000 Parts Sociales de Catégorie G	
		100.000 Parts Sociales de Catégorie H et	
		100.000 Parts Sociales de Catégorie I	
Lotsberget II AB . . . . .	39.000	3.000.000 Parts Sociales Ordinaire	561.000 600.000
		100.000 Parts Sociales de Catégorie A	
		100.000 Parts Sociales de Catégorie B	
		100.000 Parts Sociales de Catégorie C	
		100.000 Parts Sociales de Catégorie D	
		100.000 Parts Sociales de Catégorie E	
		100.000 Parts Sociales de Catégorie F	
		100.000 Parts Sociales de Catégorie G	
		100.000 Parts Sociales de Catégorie H et	
		100.000 Parts Sociales de Catégorie I	
Caversham St. Capital AB . . . . .	39.000	3.000.000 Parts Sociales Ordinaire	561.000 600.000
		100.000 Parts Sociales de Catégorie A	
		100.000 Parts Sociales de Catégorie B	
		100.000 Parts Sociales de Catégorie C	
		100.000 Parts Sociales de Catégorie D	
		100.000 Parts Sociales de Catégorie E	
		100.000 Parts Sociales de Catégorie F	
		100.000 Parts Sociales de Catégorie G	
		100.000 Parts Sociales de Catégorie H et	
		100.000 Parts Sociales de Catégorie I	
Pegtrean AB . . . . .	39.000	3.000.000 Parts Sociales Ordinaire	561.000 600.000
		100.000 Parts Sociales de Catégorie A	
		100.000 Parts Sociales de Catégorie B	
		100.000 Parts Sociales de Catégorie C	
		100.000 Parts Sociales de Catégorie D	
		100.000 Parts Sociales de Catégorie E	
		100.000 Parts Sociales de Catégorie F	
		100.000 Parts Sociales de Catégorie G	
		100.000 Parts Sociales de Catégorie H et	
		100.000 Parts Sociales de Catégorie I	
Total . . . . .	234.000	18.000.000 Parts Sociales Ordinaire	3.366.000 3.600.000
		600.000 Parts Sociales de Catégorie A	
		600.000 Parts Sociales de Catégorie B	
		600.000 Parts Sociales de Catégorie C	
		600.000 Parts Sociales de Catégorie D	
		600.000 Parts Sociales de Catégorie E	
		600.000 Parts Sociales de Catégorie F	
		600.000 Parts Sociales de Catégorie G	
		600.000 Parts Sociales de Catégorie H et	
		600.000 Parts Sociales de Catégorie I	

Le montant de trois million six cent mille couronnes suédoises (SEK 3.600.000) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

137520

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille cent cinquante euros (EUR 2.150,-).

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour du mois de juin 2015.

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants, représentés comme ci-avant et représentant tout le capital souscrit, ont tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1. - Le siège social de la société est fixé au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.
2. - Le nombre des gérants est fixé à trois (3) et les personnes suivantes sont nommées gérants pour une période indéterminée:

- Gerard De Geer, administrateur de société, né le 11 novembre 1947 à Stockholm, Suède, ayant son adresse personnelle à B9/F BLK 18 Baguio Villa, 555 Victoria Road, POKFULAM HK, Hong Kong SAR, en tant que Gérant de Catégorie A,

- Charlotte Lahaije-Hultman, administratrice, né le 24 mars 1975 à Barnarp, Suède, ayant son adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie B, et

- Alan Botfield, administrateur, né le 22 décembre 1970 à Stirling, Ecosse, ayant son adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie B.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. LAHAIJE-HULTMAN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 juin 2014. Relation: LAC/2014/27566. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Référence de publication: 2014130475/906.

(140148420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

---

**MyGoodness Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg B 133.772.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128805/9.

(140145532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

---

**Non Solo Birra, Nët Nëmme Béier, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9205 Diekirch, 18, rue Saint Antoine.

R.C.S. Luxembourg B 160.946.

Les comptes annuels au 31-12-2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la gérance*

Signature

Référence de publication: 2014128837/11.

(140146050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

---